



HAL
open science

La connexion entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire dans les écosystèmes boréaux : le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon

Catherine M H Keske, Jennifer Brooke Dare, Tiffany Hancock, Myron King

► To cite this version:

Catherine M H Keske, Jennifer Brooke Dare, Tiffany Hancock, Myron King. La connexion entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire dans les écosystèmes boréaux : le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon. *Justice spatiale = Spatial justice*, 2016, *Justice Alimentaire et Agriculture*, 9, <http://www.jssj.org/article/la-connexion-entre-la-securite-alimentaire-la-souverainete-alimentaire-et-la-justice-alimentaire-dans-les-ecosystemes-boreaux-le-cas-de-saint-pierre-et-miquelon/>. halshs-01507214

HAL Id: halshs-01507214

<https://shs.hal.science/halshs-01507214>

Submitted on 13 Apr 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



9/2016

La connexion entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire dans les écosystèmes boréaux : le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon

Catherine M.H. Keske, Ph.D.

Associate Professor, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Division of Social Science, Environmental Studies (ECON)

Jennifer Brooke Dare, B.A.

Master of Arts Candidate, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Division of Social Science, Environmental Policy Institute

Tiffany Hancock, M.A.

Lecturer, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Division of Arts, French Studies

Myron King, M.Sc.

Research Associate, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Environmental Policy Institute

Traduction : Tiffany Hancock, M.A.

Résumé

Cet article s'appuie sur le cas de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon (France) pour étudier le réseau et la circulation des ressources agricoles dans l'hémisphère circumpolaire du nord, appelé « écosystème boréal » ou encore « écozone boréale ». Nous insistons sur le fait que le climat et l'existence de l'insécurité alimentaire au sein des nations riches devraient être pris en compte dans la conceptualisation de la souveraineté alimentaire et de la justice alimentaire. L'éloignement entre la France continentale et ce territoire autonome illustre les défis dans les systèmes alimentaires qu'affrontent les communautés rurales qui connaissent de courtes périodes végétatives,

des coûts de transport élevés et une répartition complexe des ressources naturelles. Une agriculture de subsistance est possible, mais irréalisable d'un point de vue pratique. Le système alimentaire de l'archipel est historiquement fondé sur l'abondance de la ressource halieutique, mais les résidents restent extrêmement tributaires de l'importation des produits. Nos principales conclusions sont que les communautés rurales des écozones boréales peuvent atteindre la justice spatiale alimentaire s'il existe un équilibre entre les objectifs de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire. L'accès équitable aux ressources naturelles et la préservation d'une alimentation appropriée au niveau culturel sont des dimensions importantes de la souveraineté alimentaire. Si le droit fondamental à l'alimentation est maintenu, les objectifs de sécurité alimentaire seront équilibrés au fil du temps et la justice spatiale sera facilitée.

Mots clés : *justice alimentaire, souveraineté alimentaire, sécurité alimentaire, écosystème boréal, Saint- Pierre et Miquelon*

Remerciements :

Myron King a créé les cartes qui apparaissent dans l'article. L'utilisation des cartes, photos et illustrations est soumise aux conditions et modalités de la politique du droit d'auteur de la Memorial University de Terre-Neuve. En outre, les auteurs remercient Mme Christina Detcheverry de Saint-Pierre-et-Miquelon pour ses photos et la délibération locale.

1. Introduction : l'effet du climat sur la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et la justice alimentaire

Nous présentons une étude de cas de l'archipel Saint-Pierre-et-Miquelon (France) pour souligner le lien entre la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et la justice alimentaire sous les climats froids. Depuis des siècles, les habitants sont attirés par l'archipel du fait des stocks de poisson abondants, malgré la terre aride et rocheuse et le climat rude qui ne facilite pas la production agricole (Berthier, 1962). Depuis des

générations, les Autochtones et les colons du Nouveau Monde ont démontré qu'il est possible mais très précaire de mener des activités de subsistance. Les stocks de morues extrêmement abondants ont rendu la colonisation valable, cependant les ressources halieutiques sont la seule ressource alimentaire de valeur (Berthier, 1962; Fleury, 2006). Il est prouvé que les habitants dépendaient de l'échange du poisson pour obtenir les aliments de base et les produits originaires de France continentale (Omohundro, 1994; Omohundro, 1995). Nous affirmons que ce système d'alimentation se perpétue actuellement. Par conséquent, l'archipel reste vulnérable face à l'épuisement des ressources, à l'interruption des échanges commerciaux et à la complexité de la gouvernance locale et internationale.

Cet article propose de mener une analyse détaillée du droit maritime international et des réglementations internationales de la pêche, afin d'observer les effets de ces politiques sur la souveraineté alimentaire de Saint-Pierre-et Miquelon. Une série d'entretiens avec les résidents saint-pierrais réalisés suivant la méthode « boule de neige » (Biernacki and Waldorf, 1981) témoigne de l'importance de la pêche pour l'économie et l'identité de la région. Nous utilisons aussi les données des enquêtes biologiques concernant les ressources océaniques de la région (DFA, 2002; DFO, 2007). Nos analyses juridiques, qualitatives et biologiques soutiennent l'hypothèse que les Saint-Pierrais ont perdu leur souveraineté sur les ressources naturelles locales et accessibles du fait de la décision de la Cour internationale d'Arbitrage (ICC) datant de 1992. Bien que cette décision ait été prise afin de réduire la surpêche, il y a sans doute eu une augmentation de l'insécurité alimentaire des habitants de St-Pierre-et-Miquelon une fois que les ressources ont été attribuées au Canada. Nous pensons que le prisme de la justice alimentaire pourrait fournir les bases pour rétablir la souveraineté de Saint-Pierre-et-Miquelon vis à vis de ces ressources.

Nous affirmons qu'il est possible d'atteindre la justice alimentaire lorsque les habitants atteignent la souveraineté alimentaire. Dans sa définition la plus courante, la souveraineté alimentaire désigne le droit d'une communauté à déterminer ses propres

systèmes alimentaires et agricoles (Nyéléni Déclaration, 2007). Mais comme le démontre notre étude de cas de Saint-Pierre-et-Miquelon, il est nécessaire de considérer de nombreuses autres dimensions de la souveraineté alimentaire. Ces dernières incluent en particulier le droit de définir l'importance de l'alimentation suivant ses origines culturelles, l'accès équitable aux ressources et le droit fondamental à l'alimentation (Schanbacher, 2010 ; Heynen et al., 2012 ; Windfuhr and Jonsén, 2005 ; Godfray et al., 2010).

Notre analyse de Saint-Pierre-et-Miquelon est comparée aux résultats des entretiens conduits auprès des habitants de Terre-Neuve et du Labrador (T.N.L.) au Canada, concernant la production alimentaire locale (Keske, 2015). Bien que les deux Nations soient éloignées seulement de 25 kilomètres, leurs réseaux de distribution alimentaire restent indépendants. Les régimes alimentaires et les pratiques locales de production alimentaire domestique des voisins terre-neuviens reflètent des différences entre cultures françaises et canadiennes. L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon a été gouverné par la France pendant 200 ans et le régime alimentaire local relève pour une part significative de la cuisine française (Omohundro, 1995). Le port influence également la façon dont les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon acquièrent la nourriture et définissent leur système alimentaire. La route commerciale accroît l'influence de la France sur les marchés nord-américains, comme l'indiquent de fameux exemples telles la contrebande d'alcool à l'époque de la prohibition (Timothy, 2001) ou l'étendue de la distribution des poissons réfrigérés et congelés de l'Océan atlantique (Berthier, 1962).

La propension des habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon à importer de la nourriture existe depuis des siècles. Nous postulons que ceci est directement lié aux conditions climatiques froides qui compromettent la production agricole de la région d'étude. La dépendance des Saint-Pierrais envers les importations, en complément des ressources de la pêche, est bien renseignée. Même si les habitants ont probablement vécu des situations d'insécurité alimentaire sur le long terme, la situation pourrait être exacerbée

à l'époque contemporaine. Dans des pays développés comme la France et le Canada, qui disposent pourtant d'infrastructures sociales élaborées, la production agricole vivrière coûte excessivement cher et reste pratiquement infaisable sous un climat froid. Par conséquent, nous croyons qu'il est important de comprendre la façon dont le climat contribue à la fois au système alimentaire et à la vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire dans les territoires isolés des nations relativement riches.

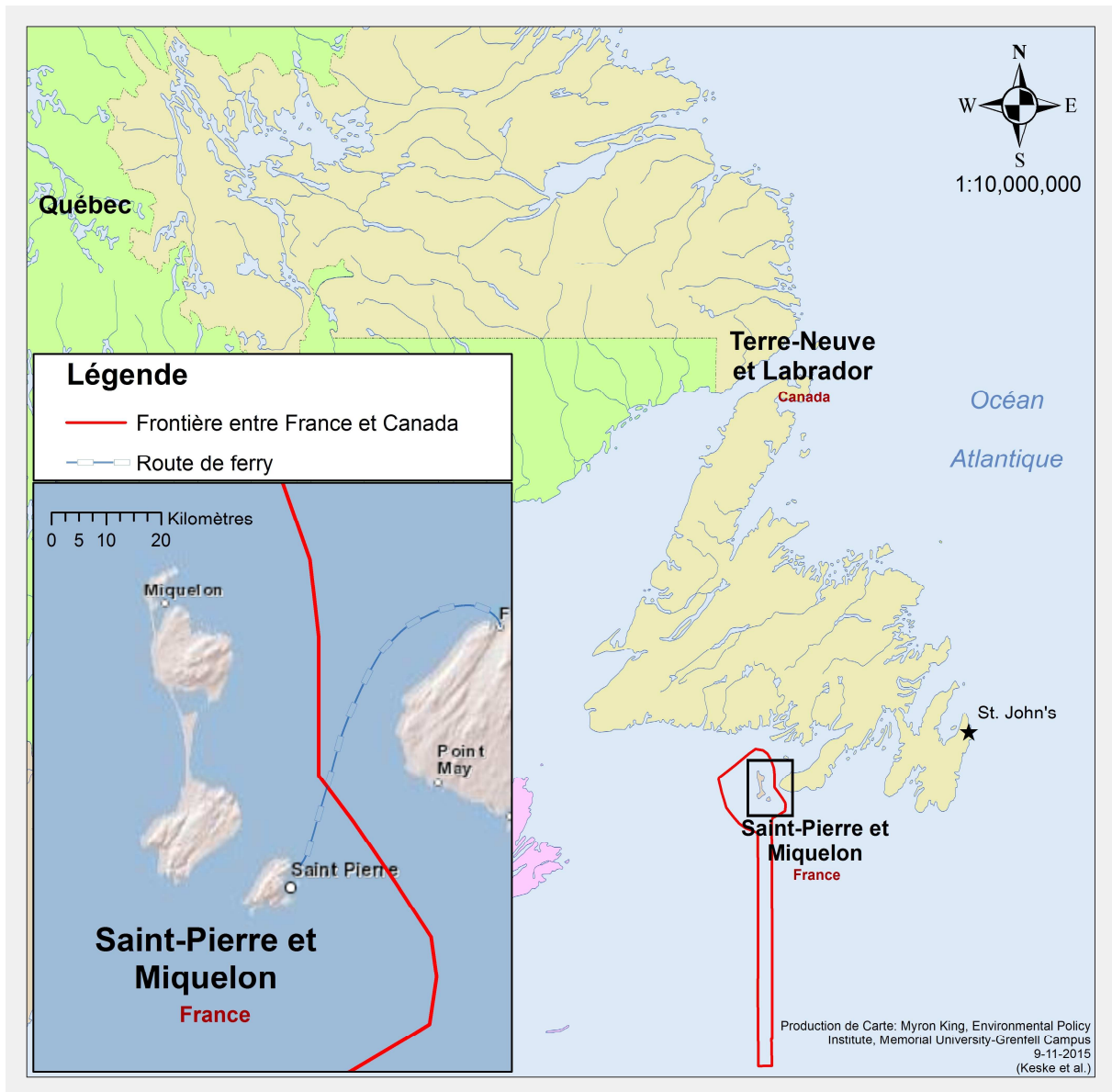
En particulier, nous affirmons que les réseaux et la circulation des ressources agricoles dans l'hémisphère circumpolaire du nord - écosystème boréal ou écozone boréale (Brandt, 2009 ; Les ressources naturelles Canada, 2015) – diffèrent de ceux des régions sous climats chauds qui offrent des conditions plus favorables à la production agricole. Dans la mesure où l'on trouve peu de publications au sujet des systèmes alimentaires et agricoles de la région boréale, nous prendront le temps de définir et illustrer l'écosystème boréal et les conditions climatiques qui caractérisent la région d'étude. Nous pensons également qu'une connaissance précise de l'écosystème et des ressources naturelles est nécessaire au développement de politiques appropriées en faveur de la justice alimentaire.

En résumé, les conditions climatiques et l'isolement géographique entre Saint-Pierre-et-Miquelon et la France continentale illustrent la relation complexe entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire sous les climats froids. Malgré ces défis, il est possible d'apprendre de l'expérience et de mettre en oeuvre des solutions qui amélioreront la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire et finalement, la justice alimentaire à Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet article nous offre l'occasion de souligner le fait que le climat et l'existence de l'insécurité alimentaire au sein des nations riches devraient être pris en compte dans la conceptualisation de la souveraineté alimentaire et de la justice alimentaire, et que les habitants devraient avoir le droit de définir une alimentation qui soit culturellement appropriée.

2. La région d'étude de Saint-Pierre-et-Miquelon et l'agriculture de l'écosystème boréal

Nous présentons maintenant une série de cartes et de photographies représentatives de l'écosystème boréal et de la région d'étude de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elles sont accompagnées d'une description détaillée des ressources naturelles ayant attiré la colonisation dans la région. Ces éléments de détail permettent de mieux conceptualiser la façon dont le climat peut créer des vulnérabilités en matière de souveraineté et de sécurité alimentaires.

Comme l'indique la carte 1, l'archipel français de Saint-Pierre (longitude -56.1809, latitude 46.7788) et Miquelon (longitude -56.3867, latitude 47.1031) se trouve approximativement à 25 kilomètres (km) des côtes de la province de Terre Neuve et du Labrador (T.N.L.) à l'extrême est du Canada, et à 3 800 km de la France métropolitaine, distance occupée par l'Océan atlantique. Il existe un ferry saisonnier entre Fortune (T.N.L., Canada) et Saint- Pierre et les opportunités de voyage en avion sont limitées. L'archipel compte 6 000 habitants, avec une population saisonnière en augmentation durant les mois plus chauds.



Carte 1 : La région d'étude, Archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon (France).

La région d'étude entourée en rouge correspond aux limites de la frontière maritime entre la France et le Canada, au niveau de la côte sud de Terre Neuve. La route du ferry entre la France et le Canada est aussi illustrée. La province de Terre Neuve et du Labrador est située à l'extrême est du Canada.

Cette collectivité d'outre-mer autonome de la France est un vestige de la « Nouvelle France » en Amérique du Nord. La frontière maritime complexe entre la France et le Canada, en rouge sur la carte 1, est considérée comme extrêmement litigieuse par la France et le Canada. Il s'agit également d'une source de conflits entre juristes (McDorman, 1990 ; Politakis, 1993 ; Blake, 2002), un élément auquel nous nous attachons plus tard en relation avec les questions de souveraineté alimentaire et de justice alimentaire. Les lecteurs intéressés par l'histoire et les détails du différend frontalier maritime entre la France et le Canada peuvent consulter McDorman (1990), Politakis (1993), Blake (2002), et Jacobs (2012), entre autres.

Comme on le voit sur la carte 1, en 1992, la Cour internationale d'Arbitrage a créé une zone économique exclusive de 12 000 km² (ZEE) pour la France, qui s'étend sur 188 milles marins vers le sud dans un corridor de 10,5 milles marins. Ce corridor s'étend jusqu'aux eaux internationales, mais il fait entièrement parti des eaux territoriales canadiennes. La majorité de la ZEE créée autour de l'archipel est de 121 kilomètres de large et de 102 kilomètres de long (65,5 milles marins / 55 milles marins). La frontière de l'est est à mi-chemin entre l'archipel et la côte de Terre-Neuve. Les Saint-Pierrais décrivent la ZEE ironiquement comme « non rentable », notamment car l'océan y est plus profond par rapport aux eaux canadiennes (Fleury, 2006). Pour les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, la résolution des problèmes de souveraineté alimentaire créés par la ZEE est une étape logique vers l'établissement de la justice alimentaire.

Le différend frontalier entre la France et le Canada montre l'histoire complexe de l'aménagement du territoire, des droits de pêche et de la gouvernance multinationale. Les pays concernés par cette histoire sont la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, le Canada et Terre-Neuve, ce dernier étant une entité autonome du Commonwealth britannique jusqu'à la Confédération avec le Canada en 1949. En 2001, la province canadienne a été renommée Terre-Neuve et Labrador (T.N.L.) pour mieux prendre en considération la région géographique. La proximité entre la France et le sol nord-américain produit encore des rebondissements significatifs au sein des relations

diplomatiques et de la stratégie militaire. Anglin (1970), Calgary (1999) et Auger (2003) présentent ainsi des débats fascinants concernant le positionnement global stratégique de Saint-Pierre-et-Miquelon et son importance dans la deuxième guerre mondiale.

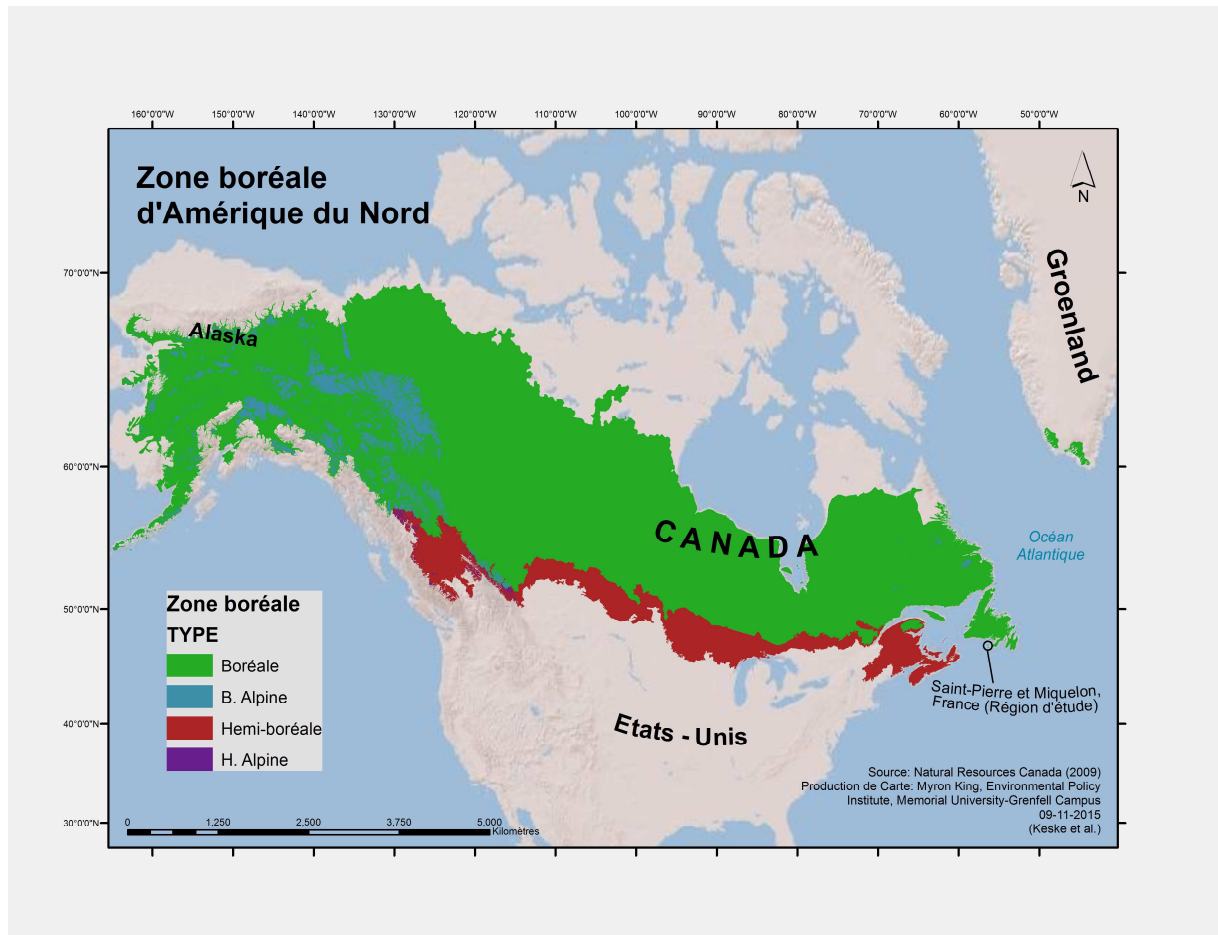
Le système alimentaire s'est développé à partir des écosystèmes marins, dont la morue, l'une des espèces majeures sur lesquelles la communauté a établi son « paysage alimentaire » (Lowitt, 2012 ; Lowitt, 2014 ; Berthier, 1962). La morue reste l'espèce la plus fréquemment pêchée, représentant la moitié du volume pêché en 2014 et une partie de celui de 2015 (IEDOM, 2014 ; IEDOM, 2015). La crevette, le flétan noir, le limande, le calamar, les merluches blanches, les raies, l'albacore, le thon rouge et les espadons présentent également une valeur économique (Saint-Pierre et profil de la Communauté de Miquelon, 2015 ; DFA, 2002 ; DFO, 2007).

Les témoignages concernant les installations indigènes et l'exploration européenne sont liés aux stocks halieutiques abondants de l'archipel. Des écrits rapportent que Jacques Cartier a revendiqué Saint-Pierre-et-Miquelon alors que les pêcheurs français étaient déjà en train de travailler le paysage (Timothy, 2001). Le 22 juin 1816, l'archipel est rendu à la France et il s'agit actuellement d'une collectivité territoriale. Pendant la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, les stocks de morue, historiquement abondants, ont été excessivement exploités du fait d'une série de facteurs, notamment l'absence de coordination dans la gouvernance de la pêche internationale (Coward, Ommer, and Pitcher, 2000); Berthier, 1962 ; Moguedet, 1975).

L'accès à la pêche et à d'autres ressources naturelles (telles que les réserves d'énergie potentielles) a joué un rôle essentiel dans l'évolution des frontières maritimes au cours des siècles. Le climat froid et la piètre qualité des sols ont contribué, parmi d'autres facteurs environnementaux, à rendre la production agricole vivrière relativement chère et même infaisable, si l'on considère les infrastructures et les préférences de consommation contemporaines. Nous postulons que ce schéma n'est pas atypique pour des régions isolées situées dans des écosystèmes semblables.

Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie d'une des plus grandes zones majeures biogéoclimatiques du monde qui s'appelle la région boréale nord-américaine (Brandt, 2009). Malgré les écarts pour délimiter techniquement et précisément la zone (du fait de l'utilisation de multiples méthodologies et terminologies), les écosystèmes boréaux, quelle qu'en soit la définition, occupent sans conteste une grande partie des terres en Amérique du Nord et à travers le globe.

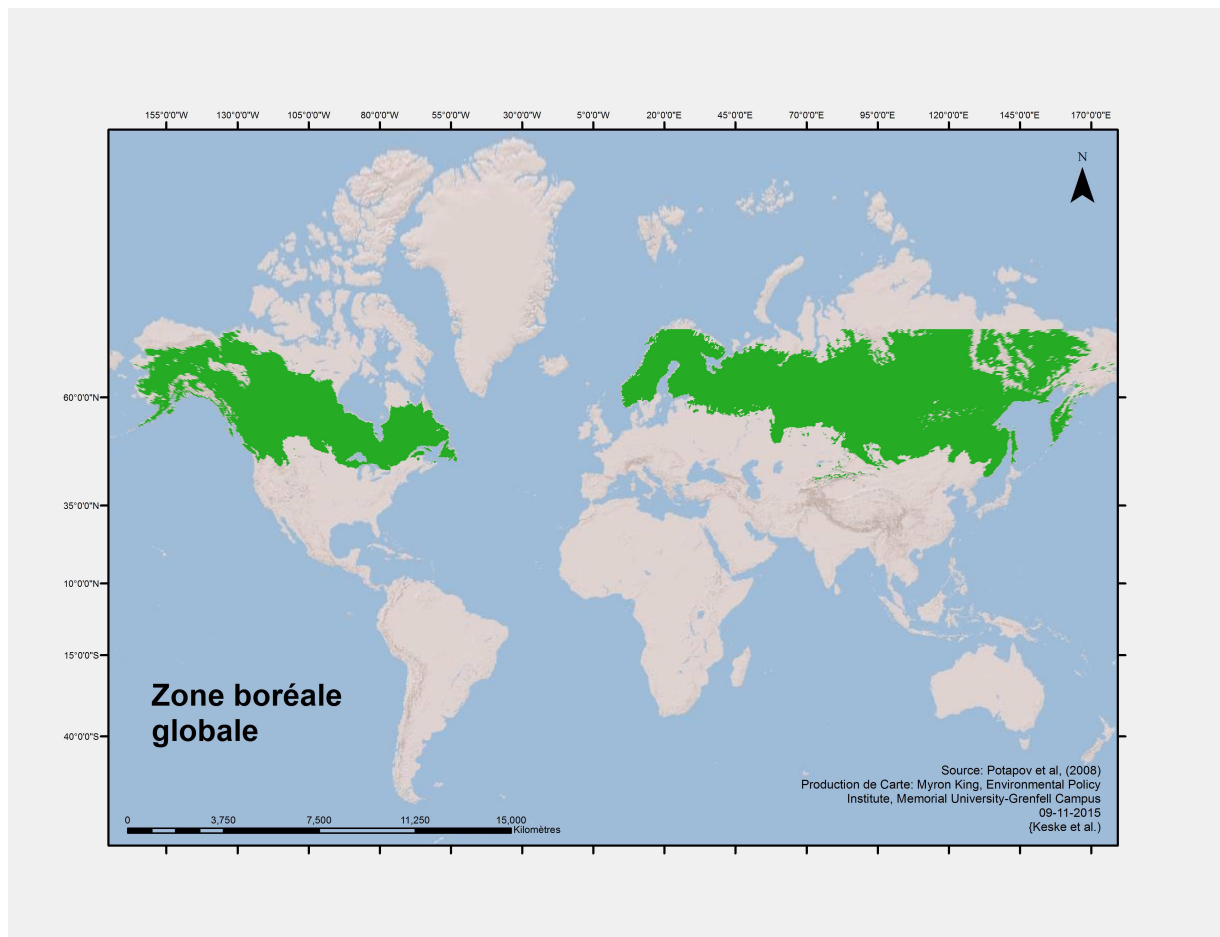
La région boréale est définie par Brandt (2009) par 627 millions d'hectares (ha) ou 29% du continent nord-américain situé au nord du Mexique. Les données et les définitions du département des Ressources Naturelles du Canada sont intégrées à la carte 2, pour montrer la région boréale de l'Amérique du Nord. Comme on le voit sur la carte 2, la région boréale nord-américaine se compose de quatre zones boréales : haute-alpine, héli-boréale, boréale-alpine et boréale. Pour cet article, il est également important de noter que la région d'étude, Saint-Pierre-et-Miquelon, fait partie de la même écozone boréale que le Canada, le Groenland et l'Alaska (États-Unis).



Carte 2 : Les quatre types « d'écozones boréales » dans la région de l'écosystème boréal : haut-alpine, héli-boréale, boréal-alpine, et boréale.

Un jeu de données collecté par Potapov et al. (2008) a été adapté pour délimiter la région boréale mondiale, comme on le voit sur la carte 3. A des fins d'illustrer l'ampleur mondiale de la zone, les données de Potapov et al. ont été choisies pour ajouter des écozones de forêts de conifères tempérées et de forêts mixtes caractérisées par la saisonnalité de leur végétation et la présence d'une couverture neigeuse en hiver. Les régions couvertes de forêts des écozones de forêts-steppe et des régions continentales de l'Amérique du Nord et de l'Asie, avec des écozones transitionnelles de forêt-toundra, ont été également incluses à ce biome boréal. En raison du caractère

limité de certaines données, une petite partie du biome de la forêt boréale (l'Islande et les régions situées au nord de la latitude 70° en Sibérie) n'a pas été traitée.



Il est donc évident que les écosystèmes boréaux occupent une grande part des terres émergées à travers le globe. Tout comme à Saint-Pierre-et-Miquelon, une grande partie de la région boréale mondiale est peu peuplée, tributaire des systèmes halieutiques et isolée des grands centres de distribution de produits alimentaires. Les habitants des communautés rurales dans toute la région boréale sont fortement dépendants de l'extraction et de l'échange des biens, parce que le climat rend l'agriculture de

subsistance difficile. Nous affirmons que parvenir à une bonne compréhension des circulations des ressources alimentaires à Saint-Pierre-et-Miquelon permet une meilleure compréhension de la production des ressources agricoles et des circulations alimentaires dans les climats froids, en général.

À partir du mois de février 2015 jusqu'au mois d'octobre 2015, nous avons mené une série d'entretiens avec les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, en employant des techniques d'entretien dites « boule de neige » (Biernacki and Waldorf, 1981) afin d'examiner les perceptions du différend frontalier entre la France et le Canada et leurs effets sur les infrastructures.



Photographie 1 : L'écosystème urbain de St. Pierre et Miquelon

Les maisons de couleurs vives sont caractéristiques des communautés vivant de la pêche côtière. À l'arrière-plan, on aperçoit l'île aux Marins. (Photographe : Christina Detchevery)

L'infrastructure économique et culturelle de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est développée à partir de la pratique artisanale de la pêche (Berthier, 1962). Les caractéristiques géographiques de la région ont facilité ce lien, comme on le remarque sur la petite île de l'archipel, l'île aux Marins. La Photographie 1 montre ainsi l'église de l'île aux Marins et le cimetière où étaient enterrés les marins. Le poisson était salé et séché sur des étendues de cailloux appelées de façon emblématique « les graves ». « La Digue », l'infrastructure rocheuse entre les deux îles, a été construite dans les années 1950 pour faire barrière aux éléments naturels surtout pendant les mois d'hiver.



Photographie 2 : L'île aux Marins, une des îles qui fait partie de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. (Photographe : Tiffany Hancock)

La photographie 2 illustre également l'usine de pêche « L'Interpêche » et les chalutiers de pêche. Les revenus issus de la pêche ont seulement représenté 1 % de l'activité économique du territoire en 2014 (IEDOM, 2014), mais les changements sont remarquables. Pour la deuxième année consécutive, on note le déclin du volume global de prises pour la pêche traditionnelle, avec une diminution de 17 % entre 2014-2015. La pêche industrielle a absorbé de façon modeste la transition depuis la pêche traditionnelle. La part de la pêche industrielle dans le total des prises a augmenté de 3 % entre 2014-2015, une première depuis 2008.

Près de la moitié de la population active est employée par les services gouvernementaux (IEDOM, 2014), avec une concentration stratégique des emplois dans le développement de secteur touristique. Les prévisions économiques pour Saint-Pierre-et-Miquelon sont légèrement optimistes et le chômage diminue lentement depuis la dernière décennie. Cependant, dans la réalité, les habitants sont toujours en train de récupérer de la réduction de leur accès aux ressources locales de pêche.



Photographie 3 : L'aridité du paysage dans l'écosystème boréal et la topographie de la région d'étude.

Le climat froid et les terres pauvres rendent la production à grande échelle difficile.

(Photographe: Tiffany Hancock)

La rentabilité de la production agricole, mise au défi par le climat, vient soulever une question intéressante au sujet du rapport entre la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire. En effet, la situation devient plus compliquée encore quand l'accès aux ressources locales d'alimentation est limité, tel qu'on le voit depuis un certain temps à Saint-Pierre-et-Miquelon. Un état de l'art donne l'occasion d'affiner les définitions et de clarifier les liens entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire. L'article se poursuit donc par une analyse théorique de la littérature, suivie d'une mise en pratique à Saint-Pierre-et-Miquelon et au sein des écosystèmes semblables.

3. Les liens entre souveraineté alimentaire, sécurité alimentaire et justice alimentaire

La distinction entre sécurité alimentaire, souveraineté alimentaire et justice alimentaire est nécessaire pour pouvoir définir les réseaux et les circulations liées l'agriculture de l'écosystème boréal. Il est important de noter que ces termes sont souvent naïvement interchangeables par des personnes non initiées, parce que les littératures académiques concernant la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire sont émergentes et évoluent rapidement. Les objectifs fondamentaux de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire peuvent se ressembler alors que les contextes et les politiques diffèrent, mais en réalité les pratiques associées sont souvent considérées comme très différentes (Windfuhr and Jonsén, 2005). Dans la plupart des cas, ces termes sont exclusifs l'un par rapport à l'autre et ne devraient pas être échangés (Schanbacher, 2010).

La sécurité alimentaire est souvent associée à la production agricole conventionnelle et à la réduction de la pauvreté grâce à l'accroissement de la production. Dans cet article, nous utilisons la définition bien établie de la sécurité alimentaire, promulguée au Sommet mondial pour l'alimentation de 1996 et cité par Binimelis et al. (2014 : 325), *"when all people, at all times, have physical and economic access to sufficient, safe and nutritious food to meet their dietary needs and food preferences for an active and healthy life"* (« lorsque toutes les personnes, à tout moment, ont un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui répond à leurs besoins et préférences diététiques pour une vie active et saine. »). La définition du Sommet mondial pour l'alimentation offre une explication première et fondamentale concernant les objectifs de l'accès à l'alimentation. Au fil du temps, des manques dans la littérature liée à la sécurité alimentaire ont émergé, ce qui a mené aux distinctions importantes proposées au sein des cadres d'analyse émergents de la souveraineté alimentaire et de la justice alimentaire (Alkon and Agyeman, 2011 ; Windfuhr and Jonsén, 2005 ; Schanbacher, 2010 ; Heynen et al., 2012 ; Godfray et al., 2010).

Par voie de définition, la justice alimentaire s'occupe essentiellement du « droit » humain à l'alimentation (Gottlieb et Joshi, 2010). Les questions d'équité sont considérées des deux côtés du marché, de depuis l'approvisionnement et la consommation. La qualité de l'environnement et la localisation de cet environnement sont également importants. Une définition de Alkon et Agyeman (2011 : 8) considère que la justice alimentaire *"works to ensure equal access to the environmental benefit of healthy food"* ("vise à assurer un accès équitable aux avantages d'une alimentation saine sur l'environnement »). En ce sens, des opportunités peuvent naître d'avantages spatiaux et environnementaux associés à des systèmes alimentaires spécifiques.

La souveraineté alimentaire peut être considérée tout simplement comme le droit d'une communauté de définir son propre système alimentaire et agricole (Nyéléni Declaration 2007). Selon la littérature, la souveraineté alimentaire est souvent considérée comme un terme générique désignant une variété d'approches qui visent à résoudre les problèmes

de faim, de malnutrition, de développement rural, de justice environnementale et de vie durable (Windfuhr and Jonsén 2005). Les principaux thèmes identifiés dans la littérature sont : (1) le droit à l'alimentation, (2) l'accès équitable aux ressources, (3) l'agriculture durable, (4) la commerce et les marchés locaux équitables, (5) le contrôle démocratique, (6) l'éducation et le développement de compétences et (7) la signification culturelle de la nourriture (Schanbacher, 2010 ; Heynen et al., 2012 ; Windfuhr and Jonsén 2005 ; Godfray et al., 2010).

La souveraineté alimentaire est également décrite comme un mouvement politique d'*empowerment* des agriculteurs locaux afin qu'ils prennent le contrôle de leurs sources d'alimentation et enseignent ensuite ces connaissances à leurs communautés (McMichael, 2014). La Vía Campesina (Desmarais, 2012) est une publication pionnière souvent employée pour décrire « un mouvement paysan international » qui vise à redonner le pouvoir aux populations rurales. Certaines branches de la littérature considèrent le mouvement paysan international comme un synonyme de la souveraineté alimentaire. Le mouvement pour la souveraineté alimentaire de La Vía Campesina a attiré l'attention au Québec et dans d'autres régions du Canada, mais n'en est en général qu'à ses débuts (Desmarais and Wittman, 2014).

Il est évident que la notion de souveraineté alimentaire est importante et qu'il faut la distinguer de celle de sécurité alimentaire. Cependant, on manque d'études empiriques mesurant les différences entre la sécurité et la souveraineté alimentaires. Il existe également un creux dans la littérature concernant, d'une part, les indicateurs de la souveraineté alimentaire, ce qui permettrait de démontrer le rôle des communautés dans la définition de leurs propres systèmes alimentaires et, d'autre part, le niveau d'empowerment des habitants par rapport au contrôle de leurs réseaux alimentaires. L'évaluation empirique de la souveraineté alimentaire et de la sécurité alimentaire dans des régions rurales comme Saint-Pierre-et-Miquelon ou T.N.L. est compliquée car ce sont des zones rurales qui font partie de nations relativement riches. La France et le Canada fournissent des subventions considérables et des programmes sociaux à ces

régions respectives, mais tirent par ailleurs des bénéfices de l'exploitation de leurs ressources naturelles. En outre, la France tire directement des bénéfices de la position géostratégique de Saint-Pierre-et-Miquelon. En d'autres termes, jusqu'à ce que des indicateurs supplémentaires soient mis en place pour mesurer distinctement la sécurité alimentaire de la souveraineté alimentaire, nous considérons les deux termes importants et liés, mais quelque peu distincts.

Nous postulons que la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire doivent être particulièrement prises en considération pour comprendre la façon dont la sécurité alimentaire « devrait » être atteinte. La justice alimentaire est liée à la justice environnementale et aux objectifs de justice sociale. La souveraineté alimentaire, ou la capacité des habitants à gérer leur propre approvisionnement alimentaire, implique d'appliquer une multitude de méthodes afin de faciliter la réalisation de ces objectifs (Schanbacher 2010). Alors que par certains aspects, il y a sans conteste incompatibilité entre la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire, nous pensons qu'il existe des liens entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire. La justice alimentaire ou le « droit à l'alimentation » dans les climats froids repose, au moins partiellement, sur la capacité des citoyens à atteindre à la fois la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire. Nous croyons que cette situation diffère sous les climats tempérés qui favorisent la production agricole en comparaison des climats froids où la production agricole est coûteuse.

4. Les problèmes de souveraineté alimentaire à Saint-Pierre-et-Miquelon

Nous appliquons maintenant le débat académique au cas spécifique de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les résultats des entretiens menés par « boule de neige » avec les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon sont mis en regard avec les résultats de 47 entretiens semi-directifs conduits à T.N.L. entre octobre 2014 et janvier 2015 à propos de l'agriculture de l'écosystème boréal et des réseaux d'approvisionnement de T.N.L (Keske, 2015). Les

résultats des entretiens se présentent comme une comparaison par paire entre deux recherches qualitatives, suivant une méthodologie de recherche mixte (Tashakkori et Teddlie, 1998). Les deux régions montrent des similitudes en termes de climat, de ressources naturelles et de sources potentielles de perturbation du système alimentaire. Cependant, l'importance culturelle de la nourriture est différente au sein des deux régions.

Puisque nous partons de climats similaires, il semble que les différences entre les deux régions relèvent de l'identité nationale construite sur le long terme. Ceci est probablement aggravé par le fait que, depuis des siècles, T.N.L. et Saint-Pierre sont tributaires des importations pour compléter la pêche et que leur besoin d'accéder à des produits spécifiques s'est renforcé avec le temps. La comparaison par paires entre les régions démontre que, malgré des similitudes, il existe des différences entre ce que les habitants estiment être une alimentation importante sur le plan culturel. Au sein de la littérature émergente au sujet de la souveraineté alimentaire, notre cas d'étude est singulier. La souveraineté alimentaire devrait en effet préserver le droit d'importer l'alimentation considérée par les habitants comme importante au niveau culturel. Nous souhaitons discuter ces concepts plus de détail en illustrant comment le conflit maritime du différend frontalier entre la France et le Canada a affecté la souveraineté alimentaire à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le jardinage domestique est possible sous ces climats boréaux, mais il s'agit d'une tâche difficile. Une recherche ethnographique de T.N.L. relate que le mode de vie de subsistance s'est amélioré historiquement avec l'arrivée des produits par voie maritime (Omohundro, 1994). Les jardins privés des maisons et les jardins au bord des routes facilitaient la survie d'hiver des habitants jusqu'à ce que les navires de commerce livrent certains produits de base comme la mélasse, la farine, le beurre et le thé (Omohundro, 1994 ; Murray, 2002). Les récoltes telles que les pommes de terre, le chou, les carottes, les betteraves, les navets, les haricots et la rhubarbe venaient compléter une production animale limitée, y compris la production laitière (Murray, 2002). La chasse de subsistance

à T.N.L incluait les originaux, le caribou, les oiseaux de mer et leurs oeufs. Les Terre-Neuviens étaient tributaires de la pêche et des importations de la Couronne britannique pour leur survie (O' Flaherty, 1979). Ce cycle économique définissait le système alimentaire et le paysage alimentaire de T.N.L (Omohundro, 1994 ; Lowitt, 2014).

Saint-Pierre-et-Miquelon a un climat, un écosystème et des pratiques commerciales semblables à ceux de T.N.L., mais le gouvernement de la France a donné naissance à d'autres sources commerciales et d'autres coutumes culturelles au cours des siècles. Les Saint-Pierrais consommaient les oiseaux de mer et les poissons, mais la colonisation s'est déroulée différemment, ce qui a influencé leur palais. Omohundro (1995) rapporte que les techniques de jardinage domestique de type *lazy-bed* [NDT : littéralement « parterre paresseux », cultures sur billons courantes en Grande Bretagne et en Irlande] qu'emploient les Saint-Pierrais sont semblables aux techniques des Terre-neuviens, mais les Saint-Pierrais y cultivent des produits de luxe comme la laitue et les poireaux qui sont importants pour la culture française. Le foie gras, la terrine, le confit, la crème fraîche et les pâtisseries comptent parmi les spécialités culinaires françaises incorporées au paysage alimentaire de Saint-Pierre-et-Miquelon (Walsh, 2015). Ces dernières sont complétées avec des fruits de mer récoltés localement et du bétail. L'expérience touristique culturelle et culinaire française est mise en avant car elle représente une petite poche de France située au bord de l'Atlantique canadien (Timothy, 2001). Par bien des aspects, cela perpétue la dépendance de Saint-Pierre-et-Miquelon face aux importations originaires de France métropolitaine, car l'activité économique touristique exige la disponibilité de ces produits.

Ces différences culturelles et culinaires de Saint-Pierre-et-Miquelon sont rendues compliquées par l'isolement de la région par rapport au gouvernement central français. Ceci met en évidence la nécessité de mieux définir la souveraineté alimentaire. Le processus qui permet d'obtenir une nourriture saine et appropriée au niveau culturel est très important pour atteindre l'objectif de garantir une alimentation « appropriée » et « saine » à toute la population au fil du temps (Levkoe 2006 ; Levkoe, 2013 ; Schanbacher

2010 ; Wittman 2011). Il inclut la possibilité de préserver le droit d'importer l'alimentation, si les citoyens décident que ces importations sont saines ou appropriées au niveau culturel.

Une grande majorité de l'alimentation à Saint-Pierre et Miquelon vient directement de France, mais une certaine quantité est importée par des partenaires internationaux. C'est le cas par exemple des canards canadiens vivants qui sont utilisés pour le foie gras (Walsh, 2015). Le tourisme exige un système alimentaire capable de soutenir son infrastructure et d'entrer en synergie avec la culture alimentaire (Timothy, 2001). Les données économiques de l'Institut d'émission des départements d'Outremer (IEDOM), qui agissent au nom de la Banque de la France et sous son autorité, soutiennent cette hypothèse (IEDOM, 2015). Ses résultats prouvent qu'il y a une importation élevée de produits frais et une exportation élevée de poissons (principalement la morue). En outre, les données de l'IEDOM démontrent que le tourisme est un secteur économique robuste. Plusieurs facteurs permettent d'offrir ce que les habitants considèrent actuellement comme une alimentation saine et appropriée au niveau culturel (Montevecchi et al., 2007).

La souveraineté alimentaire repose également sur l'agriculture durable et l'accès équitable aux ressources. Ceci implique de comprendre comment le fonctionnement de l'écosystème et les processus biologiques sont liés à l'emploi de ces ressources au fil du temps. Les processus biologiques devraient être pris en compte quand les politiques sont mises en œuvre, afin de faciliter la souveraineté alimentaire et la gestion durable des ressources. Malheureusement, quand l'accès équitable aux ressources et la durabilité des ressources ont été pris en compte, Saint-Pierre-et-Miquelon n'avait pas atteint la souveraineté alimentaire sur ses ressources halieutiques. Des conflits de long terme avec T.N.L et le Canada au sujet des limites des zones de pêche et de la gestion durable des ressources ont contribué à l'épuisement des stocks de morue. Le Canada a mis en application un moratoire de pêche à la morue en 1992 qui est toujours effectif

en grande partie. Ceci reflète un problème classique de l'économie de la mise en commun (Demsetz, 1967 ; Coward, Ommer, and Pitcher, 2000).

En fait, une grande partie des dommages sur l'écosystème ont sans doute été faits avant que les deux nations entrent dans la situation d'arbitrage international qui a mené en 1992 à la délimitation de la frontière maritime. Le schéma 1 présente ainsi une chronologie qui résume les événements principaux qui ont affecté la souveraineté de Saint-Pierre et Miquelon dans la région.

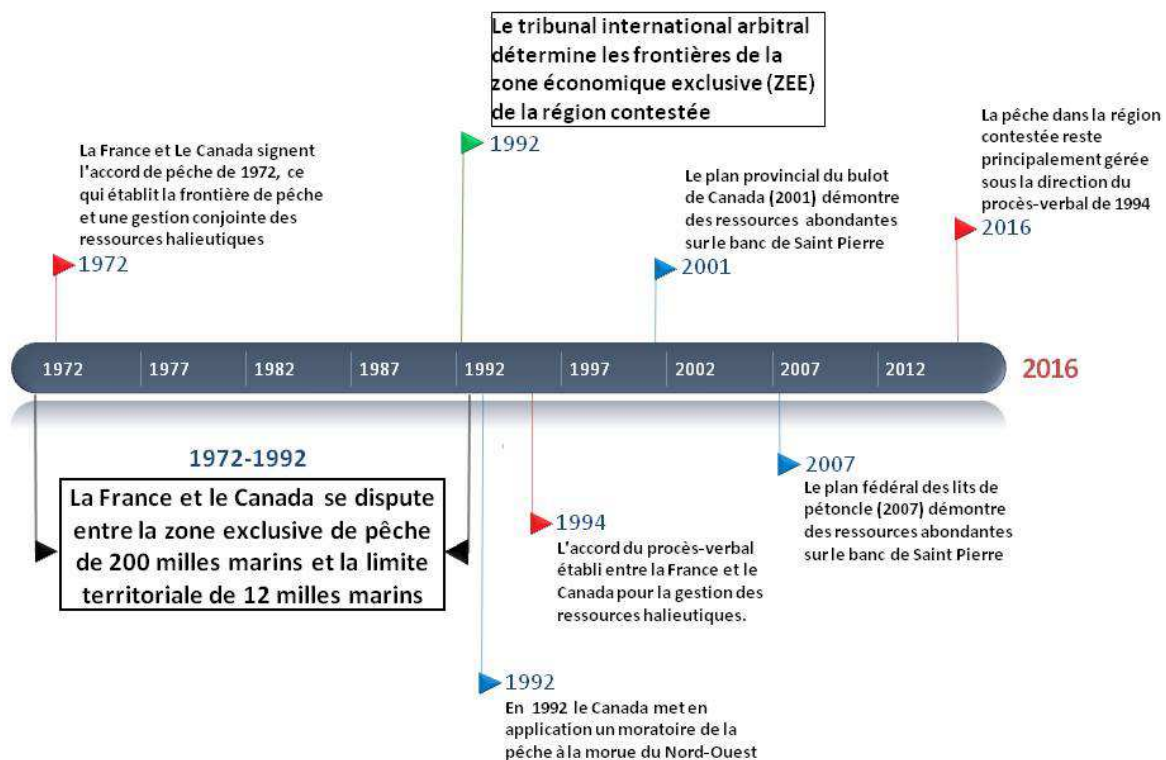
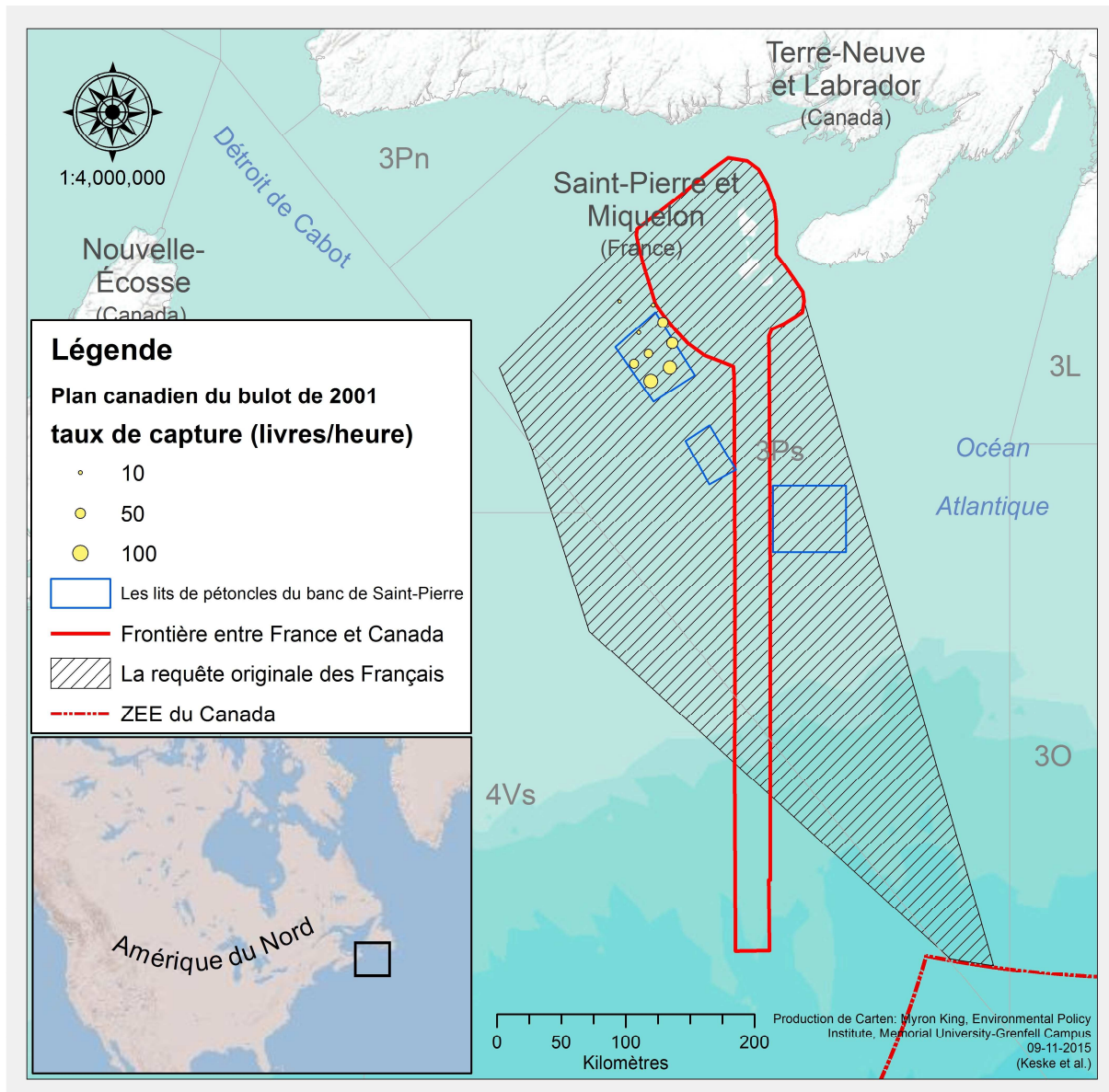


Figure 1. Chronologie du différend frontalier entre la France et le Canada

Le Canada cherchait à diminuer les gains territoriaux de la France, tandis que la France visait une plus grande portion de territoire étendue au sud jusqu'aux eaux internationales. La carte 4 montre la demande « originale » française qui comprenait les

lits abondants de pétoncles du banc de Saint-Pierre. Ces informations sont démontrées par le poids des prises par heure issu d'un sondage récent. Les eaux dans la région de North Atlantic Fisheries Organization (NAFO) (Organisation de la pêche de l'Atlantique du Nord) sont moins profondes, elles ont plus de nutriments et sont donc plus favorables à la pêche, particulièrement le long du banc de Saint-Pierre.

La Cour internationale d'Arbitrage a considéré les deux demandes fortement exagérées. La Cour a employé sa propre méthodologie pour créer une frontière maritime en forme de champignon, présentée en rouge sur la carte 4 (COURT OF ARBITRATION, 1992). De façon notable, on remarque que les lits de pétoncles du banc de Saint-Pierre se situent hors de la région. Le couloir délimité ne donne pas d'accès direct à la France aux eaux internationales sans traverser la frontière du Canada qui s'étend jusqu'à 200 milles de la rive. La France conserve son droit de pêche dans la région contestée, selon les termes de l'Accord de pêche de 1972 et le Procès-Verbal de 1994 (Vignes, 1995).



Carte 4. Le différend frontalier entre la France et le Canada.

La carte 4 illustre le différend frontalier entre la France et le Canada concernant la requête présentée à la Cour internationale d'Arbitrage au sujet de la frontière maritime. La concentration de bulots et les lits de pétoncles font partie d'un « Plan du bulot » (DFA, 2002; DFO, 2007). La Cour d'Arbitrage a accordé ces riches zones de pêche principalement au Canada.

La théorie économique démontre que l'attribution des droits de propriété constitue une réponse à l'épuisement des ressources de la propriété commune. Cela encourage le « propriétaire » à contrôler les ressources de manière durable au fil du temps (Demsetz, 1967). L'opinion de la majorité de la Cour internationale d'Arbitrage semble être fondée sur cette hypothèse. La Cour a noté que marquer l'accès et le contrôle de la pêche dans la région contestée devrait inciter à un usage plus durable des ressources (COURT OF ARBITRATION, 1992). Cependant, avec les droits de propriété accordés au Canada plutôt qu'à la France, les Saint-Pierrais n'ont pas réussi à obtenir la souveraineté sur des régions marines qui auraient pu leur fournir une grande opportunité économique.

Avec leurs opinions minoritaires, les deux juges dissidents ont mentionné la perte des ressources et de la souveraineté économique de Saint-Pierre et Miquelon (COURT OF ARBITRATION, 1992). M. Weil (désigné par la France) et M. Gotlieb (choisi par le Canada) étaient les deux seuls membres nationaux dans le tribunal international composé de cinq membres. M. Weil ne croyait pas que la solution soit équitable pour les Saint-Pierrais, notamment car ces derniers ne pourraient jamais tirer bénéfice entièrement de la ZEE, à cause de la morphologie de la frontière. Il a déclaré que le tribunal n'a pas prêté suffisamment attention à tous les potentiels facteurs économiques ou sociaux, dont les zones de pêche. De son côté, M. Gotlieb a jugé que la délimitation de frontière était injuste et que le tribunal n'avait pas employé une méthodologie appropriée pour évaluer les capitaux de chaque partie. M. Gotlieb a partagé l'opinion de M. Weil sur le fait la France aurait dû bénéficier d'un accès supplémentaire à la région du plateau continental au-delà de la zone canadienne des 200 milles (United Nations Digest, 2006).

Dans les décennies qui suivent la délimitation de la frontière maritime, les recherches scientifiques confirment l'abondance des ressources disponibles sur le banc de Saint-Pierre. La Cour a indiqué que les ressources minérales potentielles n'avaient pas compté pour décider de la délimitation (COURT OF ARBITRATION, 1992). Cependant, les évaluations géologiques récentes confirment que les ressources en hydrocarbures sous-

marines situées près de la côte de Terre-Neuve s'étendraient selon toute probabilité à la région contestée. Les Enquêtes exploratoires de bulots de T.N.L en 2001 montrent la présence de ressources potentiellement viables et durables dans la division de 3Ps NAFO (DFA, 2002). Les trois lits de pétoncles séparés sur le banc de Saint-Pierre constituent une zone de pêche valide. L'écosystème est considéré stable en ce qui concerne la pêche, même si les stocks varient de sorte que les contingents annuels de pêche changent chaque année (DFO, 2007).

Ces lits abondants de pétoncles font partie de la demande originale des Français, et ont été attribués ensuite au Canada. Si la Cour internationale d'Arbitrage appliquait d'autres directives pour l'évaluation scientifique, économique et l'évaluation de la situation d'équité, Saint-Pierre-et-Miquelon aurait eu évidemment un meilleur potentiel en ce qui concerne sa croissance économique et le bien-être des habitants. Dans une série d'entretiens, Fleury (2006) indique le ressentiment des Saint-Pierrais vis-à-vis de la perte de la souveraineté alimentaire et de l'accès aux ressources économiques. Ils sont énervés contre la France qui n'a pas avoir lutté plus fort en faveur de leur droit d'accès aux ressources économiques. Ils critiquent également Terre-Neuve et le Canada du fait de leurs pratiques de pêche non durables qui ont mené à l'épuisement des ressources. Ils expriment aussi leur déception envers la Cour internationale d'arbitrage qui a attribué les lits peu profonds et la majorité de la Division 3Ps de NAFO au Canada, ce qui relègue par conséquent les ressources océaniques de qualité inférieure à la France. Les Saint-Pierrais expriment avec amertume un sentiment d'humiliation, arguant que la frontière maritime de 1992 ne leur laisse rien de plus qu' « une baguette française » de France métropolitaine et des opportunités limitées pour leur autosuffisance. En outre, la décision du tribunal a empêché l'accès aux réserves d'hydrocarbures disponibles géologiquement, alors qu'elles auraient pu devenir une source de revenu pour le territoire (Plantegenest et al. 2003).

On peut considérer que la perte de la souveraineté sur la pêche affecte l'identité individuelle et communautaire des Saint-Pierrais (Power, 2005). De toute évidence, la

culture de l'archipel s'est fondée sur la pêche. Comme on le voit sur les photos, les éléments géographiques, tels les galets utilisés pour la préparation de poissons, ont servi à fabriquer la culture et l'esprit de l'île aux Marins. Ci-dessous, le « vieux frigo » conserve sa position prééminente dans le port de Saint-Pierre, tel un vieux château. Il a été construit à la fin de la Première Guerre mondiale pour la congélation et l'entreposage du poisson destiné au ravitaillement des Armées alliées en cas de conflit prolongé. Pendant une vingtaine d'années, à partir du début des années 1950, la S.P.E.C. a fonctionné comme une usine de pêche qui employait trois cents personnes. Cet ouvrage rappelle les changements sociaux et économiques apportés avec les améliorations des techniques de congélation, qui ont permis l'expansion du marché de la pêche en Amérique du Nord (Berthier, 1962). Tout comme l'alimentation importée de France métropolitaine, les ressources de pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon apportent une haute valeur culturelle à l'archipel.



Photo 4: Le Vieux Frigo.

Ce bâtiment est connu localement sous le nom de « vieux frigo » et son nom officiel est la S.P.E.C. (société de pêche et de congélation). (Photographe : Christina Detcheverry)



Photo 5 : L'industrie de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon

On observe sur la photo les anneaux de pêche, les chalutiers, et l'usine de pêche L'interpêche. (Photographe : Christina Detcheverry)

Le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon montre une connexion intéressante entre souveraineté alimentaire, sécurité alimentaire et justice alimentaire. La gestion durable de la pêche a toujours été liée à la sécurité alimentaire et il est incontestable que les ressources halieutiques au sein de cet écosystème boréal ont été endommagées au point qu'une intervention drastique était nécessaire. Même si Saint-Pierre-et-Miquelon a perdu sa souveraineté alimentaire sur les ressources de pêche, on ne peut pas prévoir comment les ressources auraient été contrôlées si la demande de délimitation de la frontière maritime avait été accordée. Il est possible que la surpêche dans cette région ait continué.

Cependant, les Saint-Pierrais ne peuvent pas être tenus pour seuls responsables de la gestion non durable de la pêche et de la crise de l'industrie de la morue à Terre-Neuve. De même, ce serait une erreur de poser la responsabilité entière sur leurs voisins de Terre-Neuve. Il a souvent été avancé que Terre-Neuve n'a pas la souveraineté sur son industrie ni ses usines de pêche (Coward, Ommer, and Pitcher, 2000 ; Omohundro, 1994 ; Power, 2005).

La connexion des écosystèmes signifie que l'épuisement des ressources d'une région affecte potentiellement d'autres régions, indépendamment des frontières politiques. En ce sens, la sécurité alimentaire est un problème d'échelle globale. Les acteurs mondiaux qui ont exploité les ressources halieutiques de la région contestée ont eu à l'esprit les intérêts de leur propre nation en matière de sécurité alimentaire. Mais il est possible de rétablir la souveraineté sur les ressources à Saint-Pierre-et-Miquelon, ce qui peut enfin mener à la justice spatiale. Dans la mesure où il est seulement possible d'aller de l'avant, il semble utile de passer en revue les différentes opportunités permettant aux Saint-Pierrais de rétablir la souveraineté et d'obtenir la justice alimentaire.

5. Le système alimentaire de Saint-Pierre-et-Miquelon : la souveraineté alimentaire facilite la justice spatiale

Nous pouvons conclure que les politiques qui facilitent la souveraineté alimentaire mèneront dans la durée à la justice alimentaire. Le droit de définir une alimentation appropriée au niveau culturel ou qui a une importance culturelle devrait également être considéré. Cette étude de cas concernant l'agriculture dans l'écosystème boréal présente une logique applicable à d'autres régions du monde qui connaissent des conditions climatiques difficiles, tels les climats arides avec des approvisionnements en eau restreints. Nous pensons également que la composante temporelle est particulièrement importante pour les territoires isolés qui font partie des nations relativement riches, où la logistique retarde l'exécution des politiques nationales.

Ce genre de politiques peut être en décalage avec les définitions strictes de la sécurité alimentaire. La production agricole indépendante, autosuffisante, coûte chère et est difficile au sein des communautés rurales de l'écosystème boréal comme Saint-Pierre-et-Miquelon. Comme décrit dans le fameux modèle économique de Hecksher-Ohlin, les habitants importent les produits agricoles de base qui exigent une exploitation des ressources plus intensive et exportent les produits qui sont relativement abondants (O'Rourke and Williamson, 1999). Dans certaines circonstances (comme ici dans la région d'étude), on peut estimer que le cycle perpétue une dépendance continue et un épuisement des ressources. Néanmoins, même si la nourriture peut être produite abondamment et de manière rentable grâce à l'implantation de serres sur place, la souveraineté alimentaire est toujours nécessaire. Par conséquent, nous croyons que l'avancement du « droit [des communautés] de définir leur propre alimentation et leurs propres systèmes agricoles », selon la Déclaration de Nyéléni, devrait être une priorité afin que la justice spatiale puisse être facilitée.

Nous militons en faveur d'une mesure mieux formalisée de la façon dont les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon souhaitent définir leurs systèmes alimentaires et agricoles. Dans cet article, nous employons les résultats de deux études qualitatives pour comprendre la signification culturelle de l'alimentation, de l'agriculture durable et du commerce équitable, considérés comme représentatifs des différentes dimensions de la souveraineté alimentaire. Il serait naïf de croire que toutes les dimensions de la souveraineté alimentaire puissent être atteintes simultanément. La prochaine étape la plus évidente est d'intégrer les résultats des entretiens qualitatifs et de les compiler pour les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les avantages, les coûts et les compromis des différentes décisions devraient être mesurés avec précision de sorte qu'ils puissent exprimer leurs préférences et prendre des décisions en conscience. La population peu nombreuse et concentrée sur le territoire peut favoriser une grande participation aux réunions publiques ou peut au moins permettre qu'un nombre suffisant d'habitants soient engagés afin qu'un échantillon représentatif soit représenté.

Comme on l'a vu dans des études précédentes au sujet des communautés rurales dépendantes du tourisme et de l'extraction des ressources naturelles, la technique du *audience response system* pourrait être employée pour conserver l'anonymat des discussions (Keske and Smutko, 2010). La France reconnaît également l'importance de la participation communautaire à la gestion de la pêche dans ses eaux territoriales (Picault and Lesuer, 2015). En d'autres termes, une étude empirique des préférences et des compromis possibles de la communauté pourrait être une étape importante à suivre pour rétablir la souveraineté alimentaire à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Afin d'agir en faveur de la justice spatiale, la France et le Canada devraient respecter les Saint-Pierrais et concevoir des politiques qui facilitent leur droit à définir leur propre alimentation (Loo, 2014). À titre d'exemple, il est essentiel que la France s'assure que les Saint-Pierrais peuvent accéder aux produits français à des prix socialement acceptables. Le secteur de tourisme ouvre des opportunités prometteuses pour le développement économique qui devraient être encouragées par la France métropolitaine. En tant que territoire autonome, Saint-Pierre-et-Miquelon est soumise à une politique fiscale régressive de la part de la France et des partenaires commerciaux internationaux. Le Canada pourrait envisager de réviser sa politique pour mieux soutenir le développement économique entre Saint-Pierre-et-Miquelon et T.N.L voisin, où il existe une demande de produits locaux (Walsh, 2015).

La frontière maritime entre la France et le Canada démontre une perte évidente de souveraineté pour les Saint-Pierrais. En attendant la récupération des stocks halieutiques, les deux nations pourraient revoir le problème frontalier et revoir les politiques en faveur d'une amélioration de la souveraineté alimentaire de Saint-Pierre-et-Miquelon. Entre temps, il faut noter que les droits de propriété peuvent être implantés en tant que politiques de gestion de la pêche. Le « propriétaire » est encouragé à contrôler la ressource au fil du temps. Dans ces situations, nous croyons que le contrôle et le règlement démocratiques sont importants. Foley et al. (2015) examinent les politiques canadiennes de la gestion de la pêche dans la province voisine

de T.N.L. Une gestion des ressources qui donne la priorité à des capitaux propres est bénéfique à la petite pêche et aux communautés qui la pratiquent car l'accès aux ressources et leur répartition sont facilités. Cela favorise des ressources alimentaires bénéfiques pour les habitants dans des régions côtières rurales et isolées (Foley et al, 2015).

En outre, il est possible que Saint-Pierre-et-Miquelon atteigne davantage de souveraineté alimentaire et de justice alimentaire en s'efforçant de surmonter les obstacles issus des règlements et du processus décisionnel concernant la pêche dans la région contestée. La part majeure de la gestion de la pêche dans la région partagée est issue de l'accord du Procès-Verbal entre la France et le Canada de 1994. Selon les espèces visées, un pourcentage du total admissible des captures (TAC) appartient au Canada et le reste appartient à la France. Mais la gestion et le processus de décision dans la région contestée restent obscurs. Les stocks de poissons migrateurs changent et le recrutement fluctue chaque année et il est par conséquent impossible de prédire le TAC annuel. Selon les termes de l'accord, l'attribution d'un TAC durable et viable au niveau économique implique la cogestion et la codécision. Puisque les éléments économiques et socio-économiques sont identifiés pour les deux régions en matière de responsabilité et de cogestion, nous pensons qu'ils devraient être pris en compte dans les décisions de quota de pêche, par rapport au statut des stocks de ressources visés.

En résumé, nous pensons que si la souveraineté alimentaire est une priorité, les citoyens seront ensuite autorisés à développer leurs propres politiques et mécanismes pour contrôler les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire. Il existe une opportunité pour stimuler la relation entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire à Saint-Pierre-et-Miquelon. Si cela est mis en place, cela pourrait constituer un modèle à déployer pour réaliser la justice spatiale à une plus large échelle.

A propos des auteurs : Catherine M.H. Keske, Ph.D. Associate Professor, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Division of Social Science, Environmental Studies (ECON), ckeske@grenfell.mun.ca ; Catherine.Keske@colorado.edu

Jennifer Brooke Dare, B.A. Master of Arts Candidate, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Division of Social Science, Environmental Policy Institute, jbd646@mun.ca

Tiffany Hancock, M.A., Lecturer, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Division of Arts, French Studies, thancock@grenfell.mun.ca

Myron King, M.Sc., Research Associate, Memorial University of Newfoundland, Grenfell Campus, Environmental Policy Institute, mking@grenfell.mun.ca

Pour citer cet article : « La connexion entre la sécurité alimentaire, la souveraineté alimentaire et la justice alimentaire dans les écosystèmes boréaux : le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon » *justice spatiale | spatial justice*, n°9, Janvier 2016, <http://www.jssj.org>

Bibliographie

ALKON, Alison Hope, AGYEMAN, Julian, *Cultivating Food Justice*. Cambridge, Massachusetts: MIT Press, 2011.

ANGLIN, Douglas G, *Free French Invasion: The St. Pierre and Miquelon Affaire of 1941*, Calgary, Alberta: Penny Black Publishing, 1999.

ANGLIN, Douglas G, *The St. Pierre and Miquelon Affaire of 1941: A Study in Diplomacy in the North Atlantic Quadrangle*, Toronto: University of Toronto Press, 1966.

AUGER, Martin F., "A tempest in a teapot': Canadian military planning and the St. Pierre and Miquelon affair, 1940-1942", *Acadiensis, Journal of the History of the Atlantic Region*, Vol. 33, n°1, 2003.

BERTHIER, Joseph, "L'industrie de la pêche aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon", *Annales de Géographie*, Vol. 71, n°384, 198-202, 1962. [Accessed 20 October 2015; from www.persee.fr/doc/geo_0003-4010_1962_num_71_384_16189]

BIERNACKI, Patrick, WALDORF, Daniel, "Snowball sampling: problems and techniques of chain referral sampling", *Sociological Methods & Research*, Vol. 10, n° 2, 141-163, 1981.

- BLAKE, Gerald H.**, (ed.) *Maritime Boundaries: World Boundaries*, Vol. 5, Routledge, 2002.
- BRANDT, James P.**, "The extent of the North American boreal zone", *Environmental Reviews*, Vol.17, 101-161, 2009.
- COURT FOR THE ARBITRATION FOR THE DELIMITATION OF MARITIME AREAS BETWEEN CANADA AND FRANCE**, Decision in case concerning delimitation of maritime areas (St. Pierre and Miquelon), *International Legal Materials*, Vol. 31, n° 5, 1145–1219. 1992.
- DEMSETZ, Harold**, "Toward a theory of property rights", *The American Economic Review*, Vol. 57, n°2, 347-359, 1967.
- DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS (DFO)**, "Sea Scallop Status on St. Pierre Bank", *Department of Fisheries and Oceans*, Canadian Science Advisory Secretariat, 1-9, 2007.
- DEPARTMENT OF FISHERIES AND AQUACULTURE (DFA)**, "Whelk Surveys Completed on St. Pierre Bank and Outer Bonavista Bay Areas", *Department of Fisheries and Aquaculture*, Government of Newfoundland and Labrador, Fisheries Diversification Program, Emerging Fisheries Development, Project Report: FDP 358-3, 2002.
- DESMARAIS, Annette Aurélie**, *La Via Campesina*, The Wiley-Blackwell Encyclopedia of Globalization, John Wiley & Sons, Ltd, 2012.
- DESMARAIS, Annette Aurélie, WITTMAN Hannah**, "Farmers, foodies and First Nations: getting to food sovereignty in Canada", *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 41, n°6, 1153-1173, 2014.
- FLEURY, Christian**, "Saint-Pierre-et-Miquelon, îles frontières", *Les géographes revisitent les Amériques*, Actes du Festival International de Géographie de Saint-Dié-des-Vosges, 2006. [Accessed 27 October 2015; from http://fig-st-die.education.fr/actes_2006.index.htm]
- FOLEY, Paul, CHARLES, Mather, BARBARA, Neis**, "Governing enclosure for coastal communities: social embeddedness in a Canadian shrimp fishery", *Marine Policy*, 2015.
- GODFRAY, H. Charles J., CRUTE, Ian R., HADDAD, Lawrence, LAWRENCE, David, MUIR, James F., NISBETT, Nicholas, PRETTY, Jules, ROBINSON, Sherman, TOULMIN, Camilla, WHITELEY, Rosalind**, "The future of the global food system", *Philosophical Transactions of the Royal Society B*, Vol. 365, 2769-2777, 2010.
- GOTTLIEB, Robert, JOSHI, Anupama**, *Food Justice*, Cambridge, Massachusetts: MIT Press, 2010.
- HEYNEN, Nik, KURTZ, Hilda E., TRAUGER, Amy**, "Food justice, hunger and the city", *Geography Compass*, Vol. 6, n°5, 304-311, 2012.
- INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**, "Rapport annuel 2014 IEDOM Saint-Pierre-et-Miquelon Édition 2015", 2015.
- INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER**, "L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2014. Les principaux indicateurs sont en amélioration sensible", *Note expresse*, N° 327-Avril 2015.

- JACOBS, Frank.** 'Oh, (No) Canada!'. *Opinionator*. 2012. [Accessed: 26 October 2015; from <http://opinionator.blogs.nytimes.com/2012/07/10/oh-no-canada/? r=1>.]
- KESKE, Catherine M.H.**, "Food Security, Food Sovereignty, and the Agricultural Supply Chain in Newfoundland and Labrador," *The Department of Economics Visiting Speaker Series, Support for Scholarship in the Arts, By Vice President Academic, St. John's, Newfoundland*, 2015. [Accessed: 11 January 2016; from <http://www.grenfell.mun.ca/social-science/environmental-studies/ckeske/Pages/documents.aspx>]
- KESKE, Catherine M.H., SMUTKO, L.S.**, "Consulting communities: using audience response system technology (ARS) to assess community preferences for sustainable recreation and tourism development", *Journal of Sustainable Tourism*, Vol. 18, n°8, 951-970, 2010.
- LEVKOE, Charles Z.**, "Food sovereignty in Canada: creating just and sustainable food systems", *Journal of Peasant Studies*, Vol. 40, n°1, 293-297, 2013.
- LEVKOE, Charles Z.**, "Learning democracy through food justice movements", *Agriculture and Human Values*, Vol. 23, n°1, 89-98, 2006.
- LOO, Clement**, "Towards a more participative definition of food justice", *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, Vol. 27, n°5, 787-809, 2014.
- LOWITT, Kristen N.**, "A coastal foodscape: examining the relationship between changing fisheries and community food security on the west coast of Newfoundland", *Ecology and Society*, Vol. 9, n°3, Art. 48, 2014.
- LOWITT, Kristen N.**, "The reinvention and performance of traditional Newfoundland foodways in culinary tourism in the Bonne Bay region", *Newfoundland and Labrador Studies*, Vol. 27, n°1, 2012.
- MCDORMAN, Ted L.**, "The Canada-France Maritime Boundary case: drawing a line around St. Pierre and Miquelon", *The American Journal of International Law*, Vol. 84, n°1, 157, 1990.
- MCMICHAEL, Philip**, "Historicizing food sovereignty", *The Journal of Peasant Studies*, Vol. 41, n°6, 933-957, 2014.
- MOGUEDET, Philippe**, "Cod (*Gadus Morhua*) migrations in The Gulf of St. Lawrence and areas south of Newfoundland". *NAFAO Science Council Studies*, Vol. 22, 71-84, 1975.
- MONTEVECCHI, William A., CHAFFEY, H., BURKE, C.**, "Hunting for security: changes in the exploitation of marine birds in Newfoundland and Labrador", *Resetting the kitchen table: food security in Canadian coastal communities*, 99-116, 2007.
- MURRAY, Pat**, "The Present State of Newfoundland Agriculture", edited by Gordon Inglis, *Home Gardening in Newfoundland: Proceedings of a Colloquium Sponsored by The Centre for the Development of Community Initiatives Feb 18 1976*, Centre for the Development of Community Initiatives, 1976.
- NRCAN.GC.CA**, "Defining the Boreal | Natural Resources Canada", 2014. [Accessed: 26 October 2015]

- NRCAN.GC.CA**, "Mapping North America's Boreal Zone | Natural Resources Canada", 2014. [Accessed: 26 October 2015]
- NYÉLÉNI** *Declaration of Nyéléni*, 2007. [Accessed 10 May 2015; from <http://www.nyeleni.org/spip.php?article290>]
- OMOHUNDRO, John**, "'All hands be together': Newfoundland gardening", *Anthropologica*, Vol. 37, n°2, 155-171, 1995.
- OMOHUNDRO, John**, *Rough food*, St. John's Nfld.: Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland, 1994.
- O'FLAHERTY, Patrick**, "Looking backwards: the milieu of the old Newfoundland outports", *Journal of Canadian Studies/Revue d'Études Canadiennes*, Vol. 10, n°1, 3-9, 1975.
- O'ROURKE, Kevin H., WILLIAMSON, Jeffrey G.**, "The Heckscher-Ohlin Model Between 1400 and 2000: When It Explained Factor Price Convergence, When It Did Not, and Why", *National Bureau of Economic Research*, NBER Working Paper 7411, Massachusetts, Cambridge, 1999.
- PICAULT, David, LESUER, Maria**, "Inshore fishing and governance (France). The governance of fishing within French territorial waters, GIFS Project", *Les publications du Pôle halieutique AGROCAMPUS OUEST*, n°20, 1-10, 2014. [Accessed 20 October 2015; from <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/4636.pdf>]
- PISTER, Edwin P.**, review of *Just Fish: Ethics and Canadian Marine Fisheries*, edited by Harold Coward, Rosemary Ommer and Tony Pitcher, *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, Vol. 10, n°2, 243-244, 2000.
- PLANTEGENEST, Marc, IOSIPESCU, Michael, MACNAB, Ron**, "The French Islands of Saint-Pierre-et-Miquelon: A Case for the Construction of a Discontinuous Juridical Continental Shelf?" *The International Geographical Organization*, 2003. [Accessed 12 January 2016; from <http://www.iho.int/srv1/index.php?lang=en>]
- POLITAKIS, George P.**, "French-Canadian arbitration around St. Pierre and Miquelon: unmasked opportunism and the triumph of the unexpected", *The International Journal of Marine and Coastal Law*, Vol. 8, n°1, 105--, 1993.
- POTAPOV, Peter V., HANSEN, Matthew C., STEHMAN, Stephen V., LOVELAND, Thomas R., PITTMAN, Kyle**, "Combining MODIS and landsat imagery to estimate and map boreal forest cover loss", *Remote Sensing of Environment*, Vol. 112, n°9, 3708-3719, 2008.
- POWER, Nicole Gerarda**, *What do they call a Fisherman? Men, Gender and Restructuring in the Newfoundland Fishery*, St. Johns, Newfoundland: Memorial University of Newfoundland Institute of Social and Economic Research, 2005.
- PROFILSPM.FR**, *Saint-Pierre and Miquelon Community Profile - Main economic activities*, 2015. [Accessed: 26 October 2015; from <http://www.profilspm.fr/en/in-detail/economic-profile/main-economic-activities.html>]

-
- SCHANBACHER, William D.**, *The Politics Of Food*, Westport, CT: Praeger Security International, 2010.
- TASHAKKORI, Abbas, TEDDLIE, Charles**, *Mixed Methodology: Combining Qualitative and Quantitative Approaches*, Thousand Oaks, California: Sage, 1998.
- TIMOTHY, Dallen J.**, "Benefits and costs of smallness and peripheral location in tourism: Saint-Pierre-et-Miquelon (France)", *Tourism Recreation Research*, Vol. 26, n°3, 63-70, 2001.
- UNITED NATIONS**, "Digest of International Cases on the Law of the Sea", *Division for Ocean Affairs and the Law of the Sea, Office of Legal Affairs*, New York, 1-271, 2006.
- VIGNES, Daniel**, "Le Procès-Verbal d'application de l'accord relative aux relations réciproques entre La France et Le Canada en matière de pêche du 27 Mars 1972" signé le 2 Décembre 1994, conséquence de la decision arbitrale du 10 Juin 1992 (Saint-Pierre-et-Miquelon), *Annuaire Français De Droit International*, Vol. 41, n°1, 728-741, 1995.
- WALSH, Adam**, "Between the Rock and a hard place: St. Pierre & Miquelon's import and export woes", *CBC News*, 2015. [Accessed 29 October 2015; from <http://www.cbc.ca>]
- WINDFUHR, Micheal, JONSÉN, Jennie**, *Food sovereignty*, Rugby, Warwickshire, UK: ITDG Pub, 2005.
- WITTMAN, Hannah**, "Food sovereignty: a new rights framework for food and nature?", *Environment and Society: Advances in Research*, Vol. 2, n°1, 87-105, 2011.